

Liberté Égalité Fraternité

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Le présent formulaire vise à permettre de déposer une demande de dérogation au titre des espèces protégées, portant sur un projet de déplacement de haies, notamment agricoles, sur la base d'une méthodologie simplifiée. Son utilisation nécessite au préalable de se référer au document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation ».

Ce document est à retourner complété et accompagné du ou des formulaires cerfas concernés (cf. documents placés en annexes) aux services de la Direction départementale des territoires de l'Aisne par voie postale ou dématérialisée :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Fonghal / Service environnement / Pôle Nature
50 Boulevard de Lyon 01011 LAON Cedex
ddt-env-pn@aisne.gouv.fr

Note importante : le présent formulaire ne peut pas être employée s'il s'agit d'une haie placée le long d'un cours d'eau (ripisylve). Dans un tel cas de figure, il conviendra nécessairement de faire appel à un prestataire spécialisé afin d'étudier les impacts sur les espèces protégées dont certaines pourront être liées aux milieux humides et aquatiques.

1° Qui porte la demande? Personne physique

Nom: Prénom: Adresse: Ville: Code postal:. N° de téléphone fixe: N° de téléphone portable: Adresse mail. Personne morale Raison sociale: Commune de Fontaine les Venuins Nom du représentant : N' MARIOT Laurent Prénom du représentant : N° PACAGE: N° SIRET: Mairie Adresse: Code postal: 02140 Ville: FONTAINE LES VERVINS N° de téléphone fixe: 03 23 38 160 2 N° de téléphone portable: mairie. fontaire les verin a wourdon. fr 2° Pour quelle raison la demande est-elle formulée ?

Présentation du projet (objet, localisation, linéaire de haie
concerné):
séauté rairice (mauvois emplacement) et cer ils généraient des caulées de bare sur la route communale.
Quelles sont les essences d'arbustes et ou d'arbres présentes dans la haie dont il est question?
question: Casomisa Fisa v.s.
Justification de l'absence de solution alternative: La Parcelle Caclastrale ZR 4 ne. peut avoir comme acces que via la route communale. Or cette parcelle est bordée sur toute la lamqueur par une haie basse priopie de la commune. Un déplacement est donc nécessaire: les lançieurs acces. seront replantes en haie basse dans la même longueur qu'el lineauxe arreche pau le Marel accès. Justification du projet au regard de ses motivations économiques et sociales:
Sécurité Routière: le nouvel accès sera plus visitéle pour les souties d'engires agricoles de la parcelle ZR à et me generera plus de boue sur la route.
☐ Je joins à ma demande une carte de mon exploitation² (uniquement pour les exploitants agricoles)
- 1- Joine a min demande and outre de mon exploitation (differentiem pour les exploitatits agricoles)

justification de la joins à ma demande des photographies de la ou des haies concernées

²L'application Télépac peut être utilement employée pour ce faire

¹L'outil cartographique en ligne Géoportail peut être utilement employé pour ce faire

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies, notamment agricoles – DDT de l'Aisne – Mai 2022 - 2/21

3° Quelles sont les espèces protégées concernées par la demande

Type(s) de haie(s)

Veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

□ Haie dégradée

Oiseaux (8 espèces)

Accenteur mouchet – Prunella Modularis Bruant jaune – Emberiza citrinella Fauvette grisette – Sylvia communis Linotte mélodieuse – Carduelis cannabina Pie-grièche écorcheur – Lanius collurio Pipit farlouse – Anthus pratensis Rougegorge familier – Erithacus rubicula Tarier pâtre – Saxicola rubicola

Reptile (2 espèces)

Lézard vivipare – Zootoca vivipara

 $Or vet\ fragile-{\it Anguis\ fragilis}$

Mammifères terrestres (2 espèces)

Hérisson d'Europe - Erinaceus europaeus

Muscardin - Muscardinus avellanarius

Haie basse

Oiseaux (6 espèces)

Accenteur mouchet – Prunella Modularis Bruant jaune – Emberiza citrinella Fauvette grisette – Sylvia communis Linotte mélodieuse — Carduelis cannabina Rougegorge familier — Erithacus rubicula Tarier pâtre — Saxicola rubicola

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – Natrix natrix Lézard vivipare – Zootoca vivipara Orvet fragile - Anguis fragilis

Mammifères terrestres (2 espèces)

Hérisson d'Europe - Erinaceus europaeus

Muscardin - Muscardinus avellanarius

□ Haie arbustive haute

Oiseaux (17 espèces)

Accenteur mouchet – Prunella Modularis
Bruant jaune – Emberiza citrinella
Chardonneret élégant – Carduelis carduelis
Coucou gris – Cuculus canorus
Fauvette à tête noire – Sylvia atricapilla
Fauvette babillarde – Curruca curruca
Fauvette des jardins – Sylvia communis
Fauvette grisette – Sylvia borin
Hipolais polyglotte – Hipolais polyglotta

Linotte mélodieuse — Carduelis cannabina
Mésange à longue queue — Aegithalos caudatus
Pie-grièche écorcheur — Lanius collurio
Pinson des arbres — Anthus trivialis
Pouillot fitis — Phylloscopus trochilus
Rossignol philomèle — Luscinia megarhynchos
Rougegorge familier — Erithacus rubicula
Tarier pâtre — Saxicola rubicola

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – *Natrix natrix* Lézard vivipare – *Zootoca vivipara* Orvet fragile - Anguis fragilis

Mammifères terrestres (2 espèces)

Hérisson d'Europe – Erinaceus europaeus

Muscardin - Muscardinus avellanarius

□ Alignement arboré

Oiseaux (31 espèces)

Accenteur mouchet - Prunella Modularis Bouvreuil pivoine – Pvrrhula pvrrhula Bruant jaune – Emberiza citrinella

Buse variable - Buteo buteo

Chevêche d'Athéna - Athene noctua

Chouette hulotte - Strix aluco

Épervier d'Europe – Accipiter nisus

Faucon crécerelle – Falco tinnuculus

Faucon hobereau - Falco subbuteo

Fauvette à tête noire - Svlvia atricapilla

Gobemouche gris – Muscicapa striapa

Hibou moven-duc - Asio otus

Linotte mélodieuse - Carduelis cannabina

Loriot d'Europe – Oriolus oriolus

Mésange à longue queue – Aegithalos caudatus

Mésange bleue – Cyanistes caeruleus

Reptiles (3 espèces)

Couleuvre à collier – *Natrix natrix* Lézard vivipare – Zootoca vivipara Mésange boréale – Poecile montanus Mésange charbonnière – Parus major Mésange nonnette – *Poecile palustris* Pic épeiche - Dendrocopos major Pic épeichette – Dendrocopos minor Pic mar – Dendrocopos medius Pic vert – Picus viridis

Pinson des arbres – Fringilla coelebs Pipit des arbres - Anthus trivialis Pouillot véloce - Phylloscopus collybita Rougegorge familier - Erithacus rubicula

Rougequeue à fronc blanc – *Phoenicurus phoenicurus*

Sitelle torchepot – Sitta europaea

Troglodyte mignon – *Troglodytes troglodytes*

Verdier d'Europe – Chloris chloris

Orvet fragile - Anguis fragilis

Mammifères terrestres (3 espèces)

Écureuil roux - Sciurus vulgaris Hérisson d'Europe – Erinaceus europaeus Muscardin - Muscardinus avellanarius

Mésange nonnette – *Poecile palustris*

Pic épeichette – Dendrocopos minor

Pie-grièche écorcheur – Lanius collurio

Pic épeiche - Dendrocopos major

Pic mar – Dendrocopos medius

Pic vert - Picus viridis

□ Haie multistrates

Oiseaux (33 espèces)

Accenteur mouchet - Prunella Modularis Bouvreuil pivoine – Pyrrhula pyrrhula Bruant jaune – Emberiza citrinella Chardonneret élégant - Carduelis carduelis

Coucou gris – Cuculus canorus Épervier d'Europe – Accipiter nisus Faucon crécerelle – Falco tinnuculus Fauvette à tête noire – Sylvia atricapilla Fauvette babillarde – Curruca curruca Fauvette des jardins - Sylvia communis

Hypolaïs polyglotte – Hipolais polyglotta Linotte mélodieuse - Carduelis cannabina

Loriot d'Europe – *Oriolus oriolus*

Mésange à longue queue – Aegithalos caudatus

Mésange bleue – Cyanistes caeruleus Mésange boréale – *Poecile montanus*

Mésange charbonnière - Parus major

Couleuvre à collier – Natrix natrix Lézard vivipare - Zootoca vivipara Pinson des arbres – Fringilla coelebs Pipit des arbres - Anthus trivialis Pouillot fitis – *Phylloscopus trochilus* Pouillot véloce - Phylloscopus collybita Rossignol philomèle – Luscinia megarhynchos Rougegorge familier – Erithacus rubicula Rougequeue à fronc blanc - *Phoenicurus phoenicurus* Sitelle torchepot – Sitta europaea Troglodyte mignon – Troglodytes troglodytes Verdier d'Europe – *Chloris chloris*

Reptiles (3 espèces)

Orvet fragile - Anguis fragilis

Mammifères terrestres (3 espèces)

Écureuil roux – Sciurus vulgaris

Muscardin - Muscardinus avellanarius

Hérisson d'Europe – Erinaceus europaeus

Composition de la haie

Veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande :

☐ Lathrée écailleuse — Lathraea squamaria (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates, et point d'eau (mare, ruisseau) à moins de 10 mètres de la haie)
Nivéole printanière – Leucojum vernum
□ Raiponce noire – Phyteuma nigrum (si la haie est connectée à un boisement)
Prise en compte des espèces particulièrement sensibles
La demande porte sur au moins l'une des espèces suivantes (veuillez cocher la ou les cases correspondantes à votre demande) :
Huppe fasciée – <i>Upupa epops</i> □ Hypolaïs ictérine – <i>Hipolais icterina</i> Pie-grièche grise – <i>Lanius excubitor</i> Torcol fourmilier – <i>Jynx torquilla</i> Barbastelle d'Europe – <i>Basbastella barbastellus</i>
Si tel est le cas, la poursuite du dossier nécessite de solliciter l'association Picardie Nature afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l'hypothèse ou vous seriez concerné, veuillez vous rapprocher d'une structure spécialisée sur la base des méthodologies d'inventaires proposées dans le document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation ».
Association Picardie Nature – 1 rue de Croy, BP 70 010, 80 097 AMIENS Cedex 3 – contact@picardie-nature.org – 03 62 72 22 50
Lathrée écailleuse – Lathraea squamaria Nivéole printanière – Leucojum vernum Raiponce noire – Phyteuma nigrum Orme lisse – Ulmus laevis
Si tel est le cas, la poursuite du dossier nécessite de solliciter le Conservatoire botanique national de Bailleul afin de déterminer la nécessité de réaliser des inventaires ciblés sur la ou les espèces concernées. Dans l'hypothèse ou vous seriez concerné, veuillez vous rapprocher d'une structure spécialisée sur la base des méthodologies d'inventaires proposées dans le document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation ».
Conservatoire botanique national de Nailleul –1 place des pins, Centre Oasis, 80 044 AMIENS

Look contracté par Mail le 14/6/24 -> Par de prénence DDT en capie de la réponse - de Wiverdre

Liste d'espèces protégées potentiellement impactées par le projet À partir des éléments renseignés ci-dessus ainsi que, les cas échéant, l'analyse de Picardie Nature et/ou du Conservatoire botanique national de Bailleul (et donc éventuellement des résultats des inventaires de terrain ciblés), veuillez cocher les espèces concernées par la demande :

Diseaux
 ☐ Mésange bleue – Cyanistes caeruleus ☐ Mésange boréale – Poecile montanus

□ Le projet concerne un alignement arboré et/ou une haie multistrates, et l'on constate la présence de vieux arbres fissurés ou qui présentent des cavités (pour justifier ce point, veuillez joindre des photos des plus gros arbres présents, d'un diamètre supérieur à 18 cm)

Chauves-souris (11 espèces)

Grand Murin – Myotis myotis

Grand Rhinolophe - Rhinolophus ferrumequinum

Murin à moustaches – Myotis mystacinus

Murin de Bechstein – Myotis bechsteinii

Murin de Daubenton – Myotis daubentonii

Noctule commune – Nyctalus noctula

Noctule de Leisler – *Nyctalus leisleri* Oreillard roux – *Plecotus auritus*

Pipistrelle commune – Pipistrellus pipistrellus

Petit Rhinolophe – Rhinolophus hipposideros

Sérotine commune – Eptesicus serotinus

Insectes (1 espèce)

Pique prune - Osmoderma eremita

□ La haie comprend au moins une espèce d'Orme et un inventaire a été réalisé en avril/mai pour permettre d'identifier l'espèce à partir des samares. Il s'agit de l'espèce protégée Orme lisse – *Ulums laevis*. Dans tous les cas, je justifie l'identification à partir de photographies qui seront jointes au présent formulaire.

Localisation de la haie

À partir des listes de communes présentées en annexe 4 du document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation » veuillez cocher également les espèces concernées par votre demande :

Oiseaux

- □ Bruant zizi Emberiza cirlus (si haies arbustives hautes et/ou alignements d'arbres et/ou haies multistrates)
- □ Huppe fasciée *Upupa epops* (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- □ Hypolaïs ictérine Hippolais icterina (<u>si haie arbustive haute et/ou alignement d'arbres et/ou haie multistrates</u>)
- ☐ Moineau friquet Passer montanus (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- □ Pie-grièche grise Lanius excubitor (si haie arbustive haute et/ou alignement d'arbres et/ou haie multistrates)
- □ Torcol fourmilier Jynx torquilla (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates)

Reptiles

☐ Couleuvre d'Esculape – Zamensis longissimus

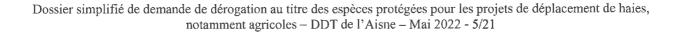
Amphibiens

- □ Rainette verte Hyla arborea (si mare présente à moins de 200 mètres de la haie)
- □ Triton crêté Triturus cristatus (si mare présente à moins de 200 mètres de la haie)

Chiroptères

□ Barbastelle d'Europe – Barbastella barbastellus (si alignement d'arbres et/ou haie multistrates, et présence de vieux arbres qui présentent des cavités)

Flore



À partir des éléments renseignés ci-dessus veuillez cocher les espèces à enjeux concernées par la demande :

Lspeces a	enjeux torts			
Oiseaux	Chauves-souris			
□ Bruant zizi – Emberiza cirlus	□ Grand Murin – Myotis myotis			
□ Chevêche d'Athéna – Athene noctua	☐ Grand Rhinolophe – Rhinolophus ferrumequinum			
☐ Moineau friquet – Passer montanus	☐ Murin de Bechstein – Myotis bechsteinii			
Amphibiens	□ Noctule commune – Nyctalus noctula			
Rainette verte – Hyla arborea	□ Noctule de Leisler – Nyctalus leisleri			
☐ Triton crêté – Triturus cristatus Flore	☐ Oreillard roux – Plecotus auritus			
☐ Lathrée écailleuse – Lathraea squamaria	☐ Petit Rhinolophe – Rhinolophus hipposideros			
☑ Nivéole printanière – Leucojum vernum	☐ Sérotine commune – Eptesicus serotinus			
Espèces à et	ijeux trės forts			
Oiseaux	Flore			
☐ Hypolaïs ictérine – Hippolais icterina	□ Raiponce noire – Phyteuma nigrum			
☐ Torcol fourmilier – Jynx torquilla				
Chauves-souris				
☐ Barbastelle d'Europe — Barbastella barbastellus				
	njeux majeurs			
Oiseaux □ Huppe fasciée – Upupa epops				
☐ Pie-grièche grise — Lanius excubitor				
The greene gree Danies excusion				
Niveau de fonctionnalité de la haie				
Veuillez cocher la ou les cases correspondantes à	votre demande et renseigner les points suivants :			
Connectivité				
□ La haie objet de la demande est connectée à un	boisement et/ou à d'autres haies			
Environnement de la haie				
□ Une mare est située à moins de 200 mètres de l	a haie objet de la demande			
Si oui, depuis combien de temps la mare est-elle en place ?3				
□ moins de 5 ans □ Entre 5 et 20 ans	□ Plus de 20 ans □ Ne sait pas			
La haie objet de la présente demande est située à	proximité immédiate :			
□ d'une prairie □ d'une jachère 🍞 d'une p	arcelle cultivée d'un bâtiment agricole			
Sénescence et d'un	L Rane			
□ La haie objet de la demande comporte des centimètres	arbres de haut-jet d'un diamètre supérieur à 18			
□ La haie objet de la présente demande comporte	des arbres sur lesquels cavités sont visibles			

³Afin de vous permettre d'apporter des éléments de réponse sur ce point, vous pouvez utilement employer l'outil « Remonter le temps » mis en ligne par l'Institut national de l'information géographique et forestière – IGN ; https://remonterletemps.ign.fr/

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies, notamment agricoles – DDT de l'Aisne – Mai 2022 - 8/21

No. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	26/ 1 1 12 72 1
Bruant jaune – Emberiza citrinella	☐ Mésange charbonnière — Parus major
☐ Bruant zizi – Emberiza cirlus	☐ Mésange nonnette – Poecile palustris
☐ Buse variable – <i>Buteo buteo</i>	☐ Moineau friquet – Passer montanus
☐ Chardonneret élégant — Carduelis carduelis	□ Pic épeiche – Dendrocopos major
☐ Chevêche d'Athéna – Athene noctua	□ Pic épeichette – Dendrocopos minor
☐ Chouette hulotte – Strix aluco	□ Pic mar – Dendrocopos medius
□ Coucou gris – Cuculus canorus	□ Pic vert – Picus viridis
□ Épervier d'Europe – Accipiter nisus	□ Pie-grièche écorcheur – Lanius collurio
□ Faucon crécerelle – Falco tinnuculus	□ Pie-grièche grise – <i>Lanius excubitor</i>
☐ Faucon hobereau – Falco subbuteo	\square Pinson des arbres – Fringilla coelebs
☐ Fauvette à tête noire — Sylvia atricapilla	\Box Pipit des arbres – Anthus trivialis
☐ Fauvette babillarde – Curruca curruca	☐ Pipit farlouse – Anthus pratensis
☐ Fauvette des jardins – Sylvia borin	□ Pouillot fitis – <i>Phylloscopus trochilus</i>
Fauvette grisette – Sylvia communis	□ Pouillot véloce – Phylloscopus collybita
☐ Gobemouche gris – Muscicapa striapa	□ Rossignol philomèle – Luscinia megarhynchos
☐ Hibou moyen-duc – Asio otus	
☐ Huppe fasciée – Upupa epops	☐ Rougequeue à fronc blanc — Phoenicurus phoenicurus
☐ Hypolaïs ictérine — <i>Hippolais icterina</i>	☐ Sitelle torchepot – Sitta europaea
☐ Hypolaïs polyglotte – <i>Hipolais polyglotta</i>	☐ Tarier pâtre — Saxicola rubicola
T Linotte mélodieuse – Carduelis cannabina	☐ Torcol fourmilier – <i>Jynx torquilla</i>
☐ Loriot d'Europe – Oriolus oriolus	☐ Troglodyte mignon – Troglodytes troglodytes
☐ Mésange à longue queue — Aegithalos caudatus	□ Verdier d'Europe – Chloris chloris
	•
N.	eptiles
Couleuvre à collier – Natrix natrix	
□ Couleuvre d'Esculape – Zamensis longissimus	Orvet fragile – Anguis fragilis
Am	phibiens
□ Rainette verte – Hyla arborea	□ Triton crêté – Triturus cristatus
In	nsectes
□ Pique prune – Osmoderma eremita	
Chau	ves-souris
☐ Barbastelle d'Europe — Barbastella barbastellus	□ Noctule commune – <i>Nyctalus noctula</i>
	□ Noctule de Leisler – Nyctalus leisleri
Grand Murin – Myotis myotis	☐ Oreillard roux – Plecotus auritus
☐ Grand Rhinolophe – Rhinolophus ferrumequinum	
☐ Murin à moustaches — Myotis mystacinus	□ Pipistrelle commune – Pipistrellus pipistrellus
☐ Murin de Bechstein – Myotis bechsteinii	□ Petit Rhinolophe – Rhinolophus hipposideros
☐ Murin de Daubenton — Myotis daubentonii	☐ Sérotine commune — <i>Eptesicus serotinus</i>
Mammif	ères terrestres
□ Écureuil roux – Sciurus vulgaris	Muscardin – Muscardinus avellanarius
Hérisson d'Europe – Erinaceus europaeus	
	Flore
Lathrée écailleuse – Lathraea squamaria	□ Raiponce noire – <i>Phyteuma nigrum</i> □ Orme lisse – <i>Ulmus laevis</i>

4° Quels sont les enjeux faune/flore et les niveaux d'impacts engendrés ?

Espèces à enjeux

À quelle période seront réalisés les travaux de coupe et d'arrachage de la haie? Les travaux seront réalisés entre août et mars, de préférence entre septembre et octobre.
Det la période autourée (16 aart - 30 septembre selon la mo
Compensation
Quelles seront les dimensions de la haie replantée (longueur, largeur et nombre de rangs), et quelle sera sa localisation? Veuillez joindre une carte de localisation. Pour mémoire, le choix de la localisation doit tenir compte des éventuelles règles applicables (plan local d'urbanisme, mitoyenneté, voirie, plan de prévention des risques) ⁵ mais aussi des contraintes techniques (voiries, lignes électriques, éoliennes, etc).
ha hair replantée sera d'une langeur d'1 rang et au minimum de la même longueu que le liméaire andéhé. Localisation: confère pièces jaintes.
Quel sera le type de haie recherché et quelles seront les essences plantées ?
haie basse.
Espèces envisagees : charmes + lônes conforme à la liste de 60 de 2 du Guide
Quelle sera la provenance des plants? La possibilité de transplanter certain individus issus de la haie à supprimer a-t-elle été étudiée?
Êtes-vous propriétaire de la zone qui va accueillir la nouvelle haie? À défaut, avez-vous obtenu l'autorisation du propriétaire? Veuillez joindre un justificatif.
oui proposté de la commune
La haie replantée sera-t-elle située à moins de 200 mètres d'une mare? Dans le cas où la haie supprimée se situe à moins de 200 mètres d'une mare, il convient préférentiellement d'implanter la haie compensatoire à moins de 200 mètres de cette même mare. À défaut, celle-ci devra être située à moins de 200 mètres d'une autre mare qui pourra être créée le cas échéant.
Si vous envisagez la création d'une mare, quelles en seront les dimensions (longueur, largeur et profondeur), quelle pente auront les berges et quelle sera sa localisation? Quelles sont les modalités d'alimentation en eau prévues? Veuillez joindre une carte de localisation

⁵Voir partie relative à la réglementation du document « Haies, enjeux et réglementation – Focus sur le régime de protection des espèces et appui à la constitution du dossier de demande de dérogation ». DDT de l'Aisne. Mai 2022 Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies, notamment agricoles – DDT de l'Aisne – Mai 2022 - 10/21

□ La haie objet de la présente demande comporte des arbres têtards Si oui, veuillez préciser quelles sont les essences concernées ⁴ :
Exploitation/Gestion de la haie
La haie objet de la présente demande est implantée depuis :
□ Moins de 25 ans ■ Entre 25 et 50 ans □ Entre 50 et 100 ans □ Plus de 100 ans
□ La haie objet de la présente demande à fait l'objet d'une coupe récente
• • •
Quelle est la fréquence d'entretien de la haie?
□ Plus d'une fois par an □ Une fois tous les 2 ans
□ Moins de 2 fois tous les 5 ans Quel type d'entretien est réalisé? Brouseur durant les périodes entrous eres (Après le 15 aait).
· XIII SOMI OI III · S S E I · XIII II · I · I · I · I I · I I · I ·
par votre projet sur les espèces protégées et pourquoi (faible, moyen ou fort)? Tres faitle car la braie longe une parcelle agricole cultiver et une Route. La longueur de placée est très luivaitée (masc 17 m) par rapport à la longueur totale de la braic. (plusieurs centaines per plus une re plantation sera effectuée sur les anciens acces.
5° Quelles sont les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées ?
Évitement
Avez vous cherché à prendre en compte les enjeux environnementaux pour identifier le linéaire de haie à déplacer ? Avez vous chercher à limiter le linéaire de haie concerné ? Si oui, veuillez décrire de quelle manière (joindre le cas échéant plans et photographies) :
La longueur avrachée est calculée au minimus pour permette l'accès à l'agriculteur. La longueur est limitée car les travairse d'accès vont générer descaits importants à l'agriculteur. De fout au minimus un accès à la parcelle agricole qui demoure Réduction rans accès à ce jour (suite ausc 2 entre descaits emportant à la contraine de jour de moure de montrées e qui sevent se plantées e
Réduction sans accès à ce jour (suite aux 2 entre demontrées e
4Cortaines assences so forment plus remidement que d'autres. C'est notamment le cas nour les Suiles l'Aulne ou encore

⁴Certaines essences se forment plus rapidement que d'autres. C'est notamment le cas pour les Saules, l'Aulne ou encore le Frêne. Ainsi, une haie composée d'arbres têtards de Chêne, d'Érables ou encore de Charmes représentera davantage d'enjeux compte-tenu du temps nécessaire pour retrouver quelque chose d'équivalent. A l'inverse, il sera plus pertinent de proposer de recréer des arbres têtards à partir de Saules, d'Aulne ou encore de Frêne qui nécessitent un temps plus réduit de formation.

Quel suivi sera mis en œuvre pour observer l'évolution de la haie plantée et de son utilisation par les espèces (durée, fréquence, groupe(s) recherché(s)...)?

À minima, le suivi sera mis en œuvre une fois à 5 ans et une fois à 10 ans. Il portera notamment sur les oiseaux, les mammifères terrestres, les reptiles et les amphibiens (une sortie réalisée en avril, mai ou juin).

Savi/rurvallance/ par les enfançes communaires par masaniser les dances de service des plants (haie accessible).

A 5 ans : un coursiel avac photos sera envaige

Fait à fontaire.

Le ... 10.141.14.

1 Fontaine les Verries, le 17 AVR. 2024

Laurent MARLOT

L. Maire

	•				
Dans le cas où préférentielleme	sera-t-elle connectée la haie supprimée es ent d'implanter la ha ourra être connectée	st connectée à des l ie compensatoire de	aies et/ou à une manière à main	zone boisée, il cor	
elle située union	le bande enherbée ser dement sur l'un des de des deux	eux côtés de la haie	ou hien répartie d	es deux côtés ?	
- •		v	• •		
	ernacula ⁶ seront mis e isés ? Veuillez joindr			De quelle manière so	eront-
Non pr	échi.				
coci sassini					
De quelle maniè	ère la haie replantée s	era-t-elle entretenue	(type d'interventi	on, fréquence) ?	
Pendant	3 ans:	par de tail	le prévu	e	
	Minimodyam	`-			
• 11•	11 11 11 11 11				
(plantation d'arl	es éventuelles mest bres isolés, plantation , pose de gîtes artifici	n de bosquet, mise e	n place d'une ges	stion différentiée su	ir des
Ronlando	ation down	les ancieme	entrés	de champ	. 0
n and the state of		aurone 202	4/ niver 202	S can une	years!
sera ef	ation dans l' perhué à l' niode estito	le 2024 va en	gendrer la.	montable de	splo

⁶Un hibernaculum est un élément composé de branches et/ou de pierre dans le but de constituer un habitat de refuge pour la petite faune.

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies, notamment agricoles – DDT de l'Aisne – Mai 2022 - 11/21



Liberté Égalité Fraternité

Annexe 3

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Annexe 3.1 : Aide au remplissage du formulaire cerfa n°13 614*01 portant sur les demandes de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

Ce formulaire Cerfa ci-après est à joindre à toute demande de déplacement d'une haie. Le présent document vise à vous apporter une aide pour le compléter.

- A. Votre identité: Veuillez renseigner les informations demandées (nom, prénom, adresse...).
- B. Quels sont les sites de reproduction et les aires de repos détruits, altérés ou dégradés : Pour cette partie, vous pouvez utilement mentionner un renvoi vers les pages 7 et 8 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- C. Quelle est la finalité de la destruction, de l'altération ou de la dégradation : Veuillez cocher la case « Motif d'intérêt public majeur » et utilement mentionner un renvoi vers la deuxième page de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- D. Quelles sont la nature et les modalités de destruction, d'altération ou de dégradation : Veuillez cocher la case « Destruction » et préciser qu'il s'agit de la suppression d'une haie.
- E. Quelle est la qualification des personnes encadrant les opérations : Veuillez préciser si vous bénéficiez de l'appui d'une personne compétente en écologie pour réaliser ce projet.
- F. Quelle est la période ou la date de destruction, d'altération ou de dégradation : Veuillez préciser à quelle période la haie sera coupée et arrachée.
- G. Quels sont les lieux de destruction, d'altération ou de dégradation : Veuillez renseigner les informations demandées (région, département, commune).
- H. En accompagnement de la destruction, de l'altération ou de la dégradation, quelles sont les mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable: Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers les pages 10 à 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- I. Comment sera établi le compte-rendu de l'opération : Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers le page 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Thre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixzent les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

	Nom et Prénom :			
ou	Dénomination (pour les personnes moral	les):	mune de Fontaine Ces VS	: awun
	Commune Fall	WIATN	e CES VERVINS.	
	Code nostal 0.9.16	^		
	Nature des activités :		***************************************	

	Qualification:	*************		3452054080000 8 420093-
*****	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	*****************	***************************************	******
		HON ET LE	S AIRES DE REPOS DETRUITS, ALTERES O	U DEGRADE
	PECE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun		Description (1)	
(se référer aux pagest du dessui	7-8-6	ar page 3).	
	1 11	AL TO	0.0.	
	d or gown	2 mag	y.e	77
(1)		AUST		
_				
H				
recis	er les éléments physiques et biologiques des sites de	reproduction et a	ires de repos zuzquels il est porte atteinte	
	ELLE EST LA FINALITE DE LA DESTI	•	E L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATIO	DN *
	ELLE EST LA FINALITE DE LA DESTI Protection de la faune ou de la flore	RUCTION, D	E L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATIO Prévention de dommages aux forêts	
	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens	RUCTION, D	E L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATIO Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux	0
	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats	RUCTION, D	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété	
	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens	RUCTION, D	E L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATIO Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux	0
	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage	RUCTION, D	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique	0
	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries	RUCTION, D	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités	0
QU	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux cultures	RUCTION, D	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres	000000000
QU	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux cultures r l'action générale dans laquelle s'inscrit	RUCTION, D	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres l'objectif, les résultats attendus, la portée local	O O O O O O O O O O O O O O O O O O O
QU	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux cultures r l'action générale dans laquelle s'inscrit	RUCTION, D	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres l'objectif, les résultats attendus, la portée local	O O O O O O O O O O O O O O O O O O O
ou.	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux cultures r l'action générale dans laquelle s'inscrit le:	Cre. An	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres	e, régionale o
QU.	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux cultures r l'action générale dans laquelle s'inscrit le:	l'opération,	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres l'objectif, les résultats attendus, la portée local	e, régionale o
QU.	Protection de la faune ou de la flore Sauvetage de spécimens Conservation des habitats Etude écologique Etude scientifique autre Prévention de dommages à l'élevage Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux pêcheries Prévention de dommages aux cultures r l'action générale dans laquelle s'inscrit le:	l'opération,	Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux forêts Prévention de dommages aux eaux Prévention de dommages à la propriété Protection de la santé publique Protection de la sécurité publique Motif d'intérêt public majeur Détention en petites quantités Autres l'objectif, les résultats attendus, la portée local	e, régionale o

D. QUELLES SONT LA NATURE ET L DÉGRADATION *	LES MODALITES DE DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE
Destruction Préciser :	na chaye pair creer le mouvel acces
à la parelle ZR	4 + replantation pair compenser
à la places des	2 anaens acces supprimet
Altération Préciser:	
Dégradation 🛘 Préciser :	
Suite sur papier libre	CP \
	RSONNES ENCADRANT LES OPERATIONS * A PRÉCISE :
	vertheds proprocedure to proceed to the contract of the contra
Formation continue en biologie animale	0.000 1 0 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000 0.000
Autre formation	Préciser:
F OUTLIBESTIA PERIODE OUTA DATED	E DESTRUCTION, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
	an 15/8/24 garque replembre l'ectobre 2024.
G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION Régions administratives :	ON, D'ALTERATION OU DE DEGRADATION
Départements : Ainne 1	LANDS
Cantons: VERVINS Communes: FONT AINE	LES VERVINS.
	ICTION, DE L'ALTERATION OU DE LA DEGRADATION, QUELLES
SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE CONSERVATION FAVORABLE *	MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE
Reconstitution de sites de reproduction et	aires de repos
Mesures de protection réglementaires Mesures contractuelles de gestion de l'esp	ace 0
Renforcement des populations de l'espèce	
Autres mesures	mema Rongueus
	ans les mesures prises pour éviter tout impact définorable sur la population
de l'espèce concernée :	intes de Caumes
Suite sur popiler libre	
1. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RES	
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu	1):
\$\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	
Modalités de compte rendu des opérations	iréalises. Un courrel avec plu ton des
	deresse par la madrie ou service
1 mananouvus	de la Cal Tangral
* cocher les cases correspondantes	
La loi n° 78-17 du 6 jeznier 1978 reletive à l'informatique, aux libertes s'applique aux dormées nominatives portées dans ce fr	fichers and Fait at Fon IAINE LES VENIANS
garanti un droit d'accès et de rectification pour ces donné services préfectoraux.	votre algume

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les protes de dorbacement de haies, notamment agricoles – DDT de l'Aisne – Mai 2022 - 15/2

Lawrent HARLOT.



Liberté Égalité Fraternité

Annexe 3

Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Annexe 3.2 : Aide au remplissage du formulaire cerfa n°13 616*01 portant sur la capture ou l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées

Ce formulaire Cerfa ci-après est à joindre à toute demande de déplacement d'une haie. Le présent document vise à vous apporter une aide pour le compléter.

- A. Votre identité: Veuillez renseigner les informations demandées (nom, prénom, adresse...).
- B. Quels sont les sites de reproduction et les aires de repos détruits, altérés ou dégradés : Pour cette partie, il est nécessaire de retranscrire les espèces de reptiles, d'amphibiens, d'insectes et de mammifères terrestres que vous avez cochés dans la liste figurant aux pages 7 et 8 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- C. Quelle est la finalité de la destruction, de l'altération ou de la dégradation : Veuillez cocher la case « Motif d'intérêt public majeur » et utilement mentionner un renvoi vers la deuxième page de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- D. Quelles sont la nature et les modalités de destruction, d'altération ou de dégradation : Veuillez cocher les cases « Destruction des animaux » et « Autres moyens de destruction » (D2) et préciser qu'il s'agit de la suppression d'une haie, ce qui peut conduire à la destruction d'individus de ces espèces peu mobiles.
- E. Quelle est la qualification des personnes encadrant les opérations : Veuillez préciser si vous bénéficiez de l'appui d'une personne compétente en écologie pour réaliser ce projet.
- F. Quelle est la période ou la date de destruction, d'altération ou de dégradation : Veuillez préciser à quelle période la haie sera coupée et arrachée.
- G. Quels sont les lieux de destruction, d'altération ou de dégradation : Veuillez renseigner les informations demandées (région, département, commune).
- H. En accompagnement de la destruction, de l'altération ou de la dégradation, quelles sont les mesures prévues pour le maintien des espèces concernées dans un état de conservation favorable: Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers les pages 10 à 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.
- I. Comment sera établi le compte-rendu de l'opération : Pour cette partie vous pouvez utilement formuler un renvoi vers le page 12 de votre dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées.

Annexes

Annexe 1 – Liste des essences d'arbres et d'arbustes recommandées pour la plantation d'une haie

Annexe 2 – Formulaire de déclaration préalable de destruction, déplacement ou remplacement de haie (PAC)

Annexe 3 – Dossier simplifié de demande de dérogation au titre des espèces protégées pour les projets de déplacement de haies

Annexe 4 – Carte de répartition des communes sur lesquelles les espèces suivantes sont susceptibles d'être rencontrées en période de reproduction, d'hivernage/hibernation, ou peuvent se développer :

Bruant zizi:

Huppe fasciée;

Hypolaïs ictérine :

Moineau friquet;

Pie-grièche grise;

Torcol fourmilier:

Couleuvre d'Esculape ;

Rainette verte:

Triton crêté:

Barbastelle d'Europe ;

Lathrée écailleuse :

Nivéole printanière :

Raiponce noire.

Annexe 5 – Notes d'enjeux attribuées aux espèces protégées qui peuvent utiliser les haies pour se reproduire et hiverner/hiberner dans le département de l'Aisne

Annexe 6 – Fiches techniques pour la pose de gîtes et de nichoirs artificiels

(cliquez sur les annexes pour y accéder directement)

Annexe 1 – Liste des essences d'arbres et d'arbustes recommandés pour la plantation d'une haie

		Arbres
Espèc	ces	
Nom vernaculaire	Nom scienti- fique	Type de sols
Aulne glutineux	Alnus glutinosa	Sols plus ou moins riches ; acides à basiques ; argileux à un peu sableux ; présence d'eau constante
Bouleau verruqueux	Betula glutinosa	Sols pauvres à modérément pauvres ; très acides à calcaires ; sols sableux, limoneux ou caillouteux ; sols secs à humides
Bouleau pubescent	Betúla púbescens	Sols pauvres ; acides à basiques ; sols sableux, tourbeux ; sols humides à gorgés d'eau
Charme commun	Carpinus betulus	Sols plus ou moins riches; basiques à moyenne- ment acides; sols alluviaux, argileux, limoneux, plus ou moins caillouteux, plus ou moins pro- fonds; milieux secs à frais
Châtaignier commun	Castaeana sativa	Sols pauvres à modérément riches ; acides ; sols sableux, limoneux ; sols assez secs à assez frais
Chêne pédonculé	Quercus robur	Sols plus ou moins riches ; basiques à acides ; sols argileux, limoneux, sableux, voire parfois tourbeux ; milieux frais à humides et même par- fois temporairement inondés
Chêne sessile	Quercus petraea	Sols pauvres à modérément riches ; plus ou moins acides ; sols sableux, limoneux, argileux ; milieux assez secs à frais
Cognassier	Cydonia oblonga	Sols assez pauvres; basiques; sols argileux; milieux assez secs
Érable champêtre	Acer campestre	Sols riches ; neutres à légèrement calcaires ; mi- lieux secs à frais
Érable plane	Acer platanoides	Sols riches ; neutres à faiblement acides; sols ar- gileux à limoneux avec cailloux ; sols frais et bien aérés
Érable sycomore	Acer pseudoplatanus	Sols riches ; basiques à légèrement acides ; mi- lieux assez frais ; sols limoneux et aérés
Frêne commun¹	Fraxinus excelsior	Sols riches; basiques à neutres; alluviaux limo- neux à argileux; sols frais à légèrement humides (peut plus rarement s'accommoder sur des sols plus secs)
Hêtre commun	Fagus sylvatica	Sols pauvres à assez riches ; acides à neutres ; sols surtout limoneux ; sols frais à assez secs
Noyer commun	Juglans regia	Sols assez riches ; neutres à calcaires ; milieux assez secs ; sols sableux, graveleux, limoneux

^{1.} Cette essence fait actuellement face à une problématique sanitaire : la chalarose (champignon pathogène importé d'Asie). Cette essence locale peut toutefois être plantée, mais dans des proportions faibles. D'une manière générale, il est souhaitable de privilégier une diversité d'essences.

Orme champêtre	Ulmus minor²	Sols riches; basiques à neutres; sols alluviaux limono-argileux, argileux ou limoneux, voire sableux; milieux frais à humides
Orme des montagnes	Ulmus glabra	Sols modérément riches à riches ; neutres à basiques ; sols limoneux ou argileux ; sols frais
Peuplier tremble	Populus tremula	Sols plus ou moins caillouteux, argileux, limo- neux, sableux à graveleux ; sols frais à humides asphyxiants, peu profonds
Poirier commun	Pyrus communis	Sols moyennement riches; neutres à calcicoles; sols sableux graveleux, limoneux, argileux ou tourbeux; Sols frais à assez secs
Pommier commun	Malus communis	Sols moyennement riches ; moyennement acides à moyennement basiques ; de préférence limo- neux, mais aussi sableux ou argileux ; Sols frais
Prunier merisier	Prunus avium	Sols assez riches; basiques à peu acides; sols argileux à limoneux plus ou moins caillouteux; de préférence sur sols profonds; sols frais bien alimentés en eau, main non asphyxiants et non inondés
Saule à trois étamines	Salix trianda	Sols riches ; neutres ; sols argileux, limoneux ou sableux ; milieux humides régulièrement inondés
Saule blanc	Salix alba	Sols riches ; basiques à neutres ; sols argilo-limo- neux à sableux, bien aérés
Saule cendré	Salix cinerea	Sols plus ou moins riches; basiques à plus ou moins acides; sols calcaires ou tourbeux, vaseux, limoneux, argileux; milieux humides inondés à tourbeux
Saule marsault	Salix caprea	Sols modérément riches à riches ; acides à ba- siques ; sols calcaires, limoneux, argileux, sa- bleux ; sols frais à humides
Saule des vanniers	Salix viminalis	Sols riches ; basiques à neutre ; sols plus ou moins grossiers (galets, sables, limons) ; milieux humides régulièrement inondés
Sorbier des oiseleurs	Sorbus aucuparia	Sols pauvres à modérément pauvres ; acides ; sols sableux ou limoneux
Tilleuls à petites feuilles	Tilia cordata	Sols pauvres à assez riches ; plus ou moins acides à neutres ; sols limoneux ou argileux ; milieux frais
Tilleuls à larges feuilles	Tilia plathyphyllos	Sols riches ; basiques à légèrement acides ; sols plus ou moins calcaires, argileux sur éboulis ou substrats plus ou moins grossiers ; milieux secs à frais non inondés

^{2.} Cette essence fait actuellement face à une problématique sanitaire : la graphiose (champignon pathogène importé d'Asie). Cette essence locale peut toutefois être plantée, mais dans des proportions faibles. Un traitement en cépée permettra de limiter le risque pour les individus plantés. Des variétés hydribdes résistantes sont également commercialisées. D'une manière générale, il est souhaitable de privilégier une diversité d'essences.

Arbustes		
Espèces		
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Types de sol
Aubépine à deux styles	Crataegus laevigata	Sols assez riches ; neutres à légèrement acide ; sols argileux à li- moneux ; milieux frais
Aubépine à un style	Crataegus monogyna	Sols assez riches ; basiques à acides ; sols argileux à limoneux, parfois riches en sables voire sableux ; milieux frais à assez secs
Bourdaine commune	Frangula alnus	Sols assez pauvres ; acides , parfois neutres à basiques ; sols surtout argileux ou tourbeux, parfois sableux ; sols de préférence humides
Cassissier	Ribes nigrum	Sols riches ; neutres à plus ou moins acides ; sols argileux ou tourbeux ; milieux humides inondables
Cornouiller mâle	Cornus mas	Sols pauvres à assez riches ; basiques ; sols sableux, graveleux ou limoneux ; milieux secs à frais
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea	Sols assez riches ; basiques à légèrement acides ; sols plus ou moins pierreux, argileux, limoneux ; milieux assez secs à frais, voire humides
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus	Sols assez riches; basiques à peu acides; sols limoneux à argileux, plus ou moins caillouteux, parfois sableux; milieux frais, voire humides
Genêt à balais	Cytisus scopa- rius	Sols acides ; sableux à limoneux, plus ou moins caillouteux ; mi- lieux moyennement secs à frais
Groseillier rouge	Ribes rubrum	Sols riches ; neutres à peu acides : sols argileux à limoneux, humides en profondeur ; milieux frais à humides, mais peu inondés
Groseillier à maquereaux	Ribes uva-crispa	Sols riches ; basiques à légèrement acides ; sols limoneux ou argileux ; milieux assez secs à légèrement humide
Houx commun	Ilex aquifolium	Sols moyennement riches ; acides à basiques ; sols limoneux, sableux, argileux ; sols frais
Néflier d'Allemagne	Mespilus germanica	Sols pauvres à modérément pauvres ; plutôt acides ; sols surtout limoneux ou sableux ; sols frais à assez secs
Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica	Sols riches; basiques à neutres; sols crayeux, sableux ou argileux en général calcaires dans ces deux derniers cas; milieux plutôt secs à frais
Noisetier commun	Corylus avellana	Sols plus ou moins riches ; basiques à légèrement acides ; sols limoneux à argileux plus ou moins pierreux ou sableux ; milieux frais
Prunellier	Prunus spinosa	Sols assez riches; basiques à légèrement acides; sols limoneux, argileux ou crayeux, plus ou moins caillouteux, plus rarement sur sol sableux; milieux peu secs à frais
Sureau à grappes	Sambucus racemosa	Sols plus ou moins riches ; acides à basiques ; sols limoneux ou argileux ; milieux frais
Sureau noir	Sambucus nigra	Sols riches ; neutres à légèrement acides ; sols sableux à grave- leux, limoneux, argileux ou tourbeux ; milieux frais à humides
Troène commun	Ligustrum vulgare	Sols plus ou moins riches ; basiques à légèrement acides, un peu calcaires ; sols caillouteux limoneux, argileux ou sableux ; milieux secs à assez humides mais non inondés
Viorne obier	Viburnum opulus	Sols assez riches ; basiques à légèrement acides ; sols marneux, argileux ou limoneux ; milieux frais à humides